

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 18 Juillet 2016
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 18 juillet 2016 sur convocation
 Adressée par le Président le 11 Juillet 2016.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Monsieur Marc SCHEER (vice président).
 Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Nicole LIGNEL (adjointe suppléante), Patricia CASNER, Christiane CUNY, Andrée PHILBERT (adjointe suppléante), Laurence JOST, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Jean-Claude CASNER (adjoint suppléant), Marc DELLENBACH, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Marc GIROLD, Jean-Pol HUMBERT (adjoint suppléant), Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Messieurs Alain FERRY, Jean-Bernard PANNEKOECKE, (vice présidents).
 Messieurs Gérard DOUVIER, Guy HAZEMANN, Philippe REMY, Patrick BEIN, Vincent FELDER, Jean VOGEL, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY,

Excusés : Mesdames Nathalie CALMES-CARDOSO, Edwige TOMAZ. Monsieur Régis SIMONI.

Suppléants : Mesdames Véronique SLIPKO, Catherine VINCENT, Francine MICHEL. Messieurs Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Raymond GRANDGEORGE, Léon KRIEGUER, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

Assistaient à la réunion : Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016,
- 2) Décisions du Bureau du 04 juillet 2016,
- 3) Communications,
- 4) Fonds de solidarité
- 5) Reprise des résultats du Bureau d'Action Sociale,
- 6) Zone d'activités de Russ : travaux,
- 7) Gestion du personnel : risques psycho sociaux,
- 8) Divers.

1) **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016.**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 20 juin 2016 est approuvé, à l'unanimité.

2) **DECISIONS DU BUREAU DU 04 JUILLET 2016.**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU)
 : VALORISATION DU PATRIMOINE**

CR CC du 18 JUILLET 2016.

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 482,73 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 1 736,71 € à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de 3 454,55 € à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CR CC du 18 JUILLET 2016.

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **11 450.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

BATIMENT RELAIS A WISCHES : AVENANTS TRAVAUX

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 juillet 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer les avenants et marchés suivants :

Avenant n° 1 en moins value au Lot 9 : Plomberie-Sanitaire - attribué à l'entreprise SANICHAUF SAS à SARREBOURG, pour un montant HT de **4 654,35 €**,

Avenant n°1 en plus value au Lot 11 : Electricité - attribué à l'entreprise EUROTECHNIC à ECKBOLSHEIM pour un montant HT de **9 171,70 €**,

Avenant n°1 en plus value au Lot 15 : VRD-Aménagements extérieurs - attribué à l'entreprise BRIGNON à ALLARMONT pour un montant HT de **20 787,24 €**

Soit un montant de : 25 304,79 € HT.

Les avenants validés en séance de bureau du 06 juin 2016 sont les suivants :

Avenant n°2 en plus value au Lot 2 : Gros Oeuvre - attribué à l'entreprise BRIGNON à ALLARMONT pour un montant HT de **13 707.32 €**

Avenant n°1 en plus value au Lot 4 : Dallage - attribué à l'entreprise TWINTEC à ALTORF pour un montant HT de **3 175.00 €**

Avenant n° 1 au Lot 7 : Menuiserie Isotherme – attribué à l'entreprise FCI à THISE pour un montant HT de **1 994.32 €**,

Avenant n°1 en plus value au Lot 12 : Froid Industriel – attribué à l'entreprise AXIMA à BISCHHEIM pour un montant HT de **32 000.00 €**,

Soit un montant de : 50 876,64 € HT.

Soit un montant total d'avenants de : 76 181,43 € HT.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme « Bâtiment relais à Wisches ».

BATIMENT RELAIS A WISCHES : ACHAT DE FOURNITURE INOX:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,

CR CC du 18 JUILLET 2016.

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 juillet 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer commande de **Fourniture inox** pour un montant HT de **3 924.96 €** auprès de la société IKAR.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme « Bâtiment relais à Wisches ».

BATIMENT RELAIS A WISCHES : AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE:

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 février 2015,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 juillet 2016,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec la société IKAR ingénierie, 1, rue de l'Espérance – 68120 PFASTATT (FRANCE) représentée par Monsieur Christophe RITTER, co-gérant. Cet avenant s'élève à la somme de 7 761,33 € HT et se décompose comme suit application du taux de maîtrise d'œuvre (6.25%) sur le montant des travaux supplémentaires 76 181,43 € HT) et frais sur les missions de contrôle technique (1 500.00 €) et assurance Dommage Ouvrage (1 500.00 €).

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme « Bâtiment relais à Wisches ».

ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Octobre 2014,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de CONFIER au Bureau d'études BEREST

- une mission de maîtrise d'œuvre (PRO,EXE, ACT, DET, AOR et OPC Pour un montant forfaitaire de 17 600.00 € HT,
- la reprise du dossier « Loi sur l'eau » pour un montant forfaitaire de 2 800.00 € HT.

AUTORISE le Président à passer commande de ces travaux auprès du bureau BEREST, domicilié, 8, rue du Girlenhirsch, BP 30012, 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN représenté par Jean-Marc FABRE, et à payer la facture correspondante,

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme « ZA Russ ».

FONDS D'INTERVENTION ENVIRONNEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION,

VU les délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Saulxures en date du 06/04/2001, du 21/01/2003, du 14/04/2011, du 22/09/2011, du 13/06/2014, du 19/10/2015 relative à l'acquisition foncière d'intérêt paysager,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer à la Commune de SAULXURES une aide d'un montant de **1520,66 €**

La somme nécessaire sera prélevée sur le compte 6574 du programme du fonds d'intervention environnement.

CR CC du 18 JUILLET 2016.

CHARGE Monsieur le Président d'appuyer la demande de la Commune auprès du Conseil Départemental.

3) COMMUNICATIONS

TRAVAUX SUR LE SITE DU DONON : le chantier est réceptionné.

DOSSIER STEINHEIL : Un dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau a été déposé auprès des services compétents. Nous saurons au plus tard au 28 août comment nous pouvons évacuer les eaux contenues dans le bassin de stockage des boues.

SEMINAIRE ENFANCE voir document

cette démarche a été précédée d'une étude jeunesse (non suivie d'une mise en œuvre) d'un travail de la commission que vous animez, d'un travail d'étudiants de M1 aménagement et d'une demande de la CAF dans le cadre du renouvellement du contrat enfance.

SLGRI : Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation : voir document joint

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : La Communauté de communes pourra délibérer en septembre quand toutes les communes auront délibéré.

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2016 ET JOURNEE EUROPEENNE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE JUIFS DU 04 SEPTEMBRE 2016.

Pour donner d'avantage d'ampleur et de visibilité aux événements organisés, l'Office de tourisme de la vallée de la Bruche souhaite recenser les manifestations qui auront lieu dans la vallée de la Bruche durant ces Journées.

Ces informations alimenteront, à la fois, l'édition de différents calendriers et sites internet.

Si vous procédez d'ores et déjà à la saisie de vos informations via un code d'accès à l'espace de saisie LEI, l'Office vous invite à les mettre à jour sans tarder. Sinon, il vous demande de bien vouloir lui communiquer les événements organisés dans votre commune .

Cette démarche, qui a déjà fait l'objet de deux réunions de travail avec une cinquantaine d'associations s'inscrit dans la volonté d'apporter des améliorations tant dans la diffusion des informations que la coordination des agendas. Dans la même logique, l'Office de Tourisme recense en ce moment les activités qui seront proposées à la rentrée par toutes les associations

4) FONDS DE SOLIDARITÉ : COMMUNE DE BLANCHERUPT

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Blancherupt,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2016 :

- **Travaux de raccordement de la Réserve incendie par la commune de Blancherupt.** Par délibération en date du 21 mai 2016, Madame le Maire sollicite une aide de **17 155.25 €** sur un montant total de **34 310.50 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Blancherupt apporte les **17 155.25 €** restants. La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne prend pas en compte les travaux d'assainissement pluvial et de branchements particuliers.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2016.

5) REPRISE DES RESULTATS DU BUREAU D'ACTION SOCIALE : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2016

Suite à la suppression du Budget annexe Bureau d'Action Sociale, il convient par Décision Modificative de reprendre les résultats de fin d'année 2015 aux chapitres 001 et 002 du Budget principal

Ligne 001 : - 346 639,02 €

Ligne 002 : 3 141 243,48 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

APPROUVE l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		-2016.69 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	-2 016,69 €	
Total FONCTIONNEMENT	- 2016.69 €	- 2016.69 €
INVESTISSEMENT		
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 2 606.93 €	
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	590,24 €	
R-021 : Virement de la section de fonctionnement		-2 016,69 €
Total INVESTISSEMENT	- 2016.69 €	- 2016.69 €
Total Général	- 4033.38 €	- 4033.38 €

6) ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : TRAVAUX.

Monsieur le Président présente au conseil de communauté le programme de travaux à réaliser, pour un montant évalué à 390 000.00 € HT (honoraires, divers et imprévus compris).

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le programme de travaux présentés,

DECIDE que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération et délibérer sur les marchés publics à intervenir,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel établi comme indiqué ci dessus, sur la base d'un coût total de 390 000.00 € :

	<u>RECETTES</u>	
COMMUNE DE RUSS	Vente d'une parcelle à la SCI steinbach	32 000,00 €
DETR	demande de subvention faite	89 000,00 €
AUTOFINANCEMENT	Y compris vente de parcelles	269 000,00 €
TOTAL		390 000.00 €

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le programme « ZA Russ ».

7) GESTION DU PERSONNEL : RISQUES PSYCHO SOCIAUX.

VU l'article L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

VU l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

VU la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

VU la délibération du Conseil d'Administratif du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

CONSIDERANT que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité au travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

CONSIDERANT que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Président en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes

CR CC du 18 JUILLET 2016.

relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif.

8) DIVERS

ECHANGE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE-PARC NATUREL DU MORVAN ET LE GRAND SITE DE FRANCE DE BIBRACTE DES 7,8 ET 9 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le programme de cet échange. Une délégation de 20 personnes peut y participer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge les frais d'hébergement, de transport et de restauration de cette délégation,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération ,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération.

SOLLICITE une aide au titre du programme LEADER

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 52.

M. Jean Claude CASNER		Mme Alice MOREL	
Mme Nicole LIGNEL		Mme Myriam SCHEIDECKER	
M. Marc DELLENBACH		/	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
/		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		Mme Andrée PHILBERT	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
/		M. Marc GIROLD	
/		M. Jean Pol HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
/		Mme Christiane OURY	
Mme Marie Claude PADELLEC ASLAN		/	
M. Michel AUBRY		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		/	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			